

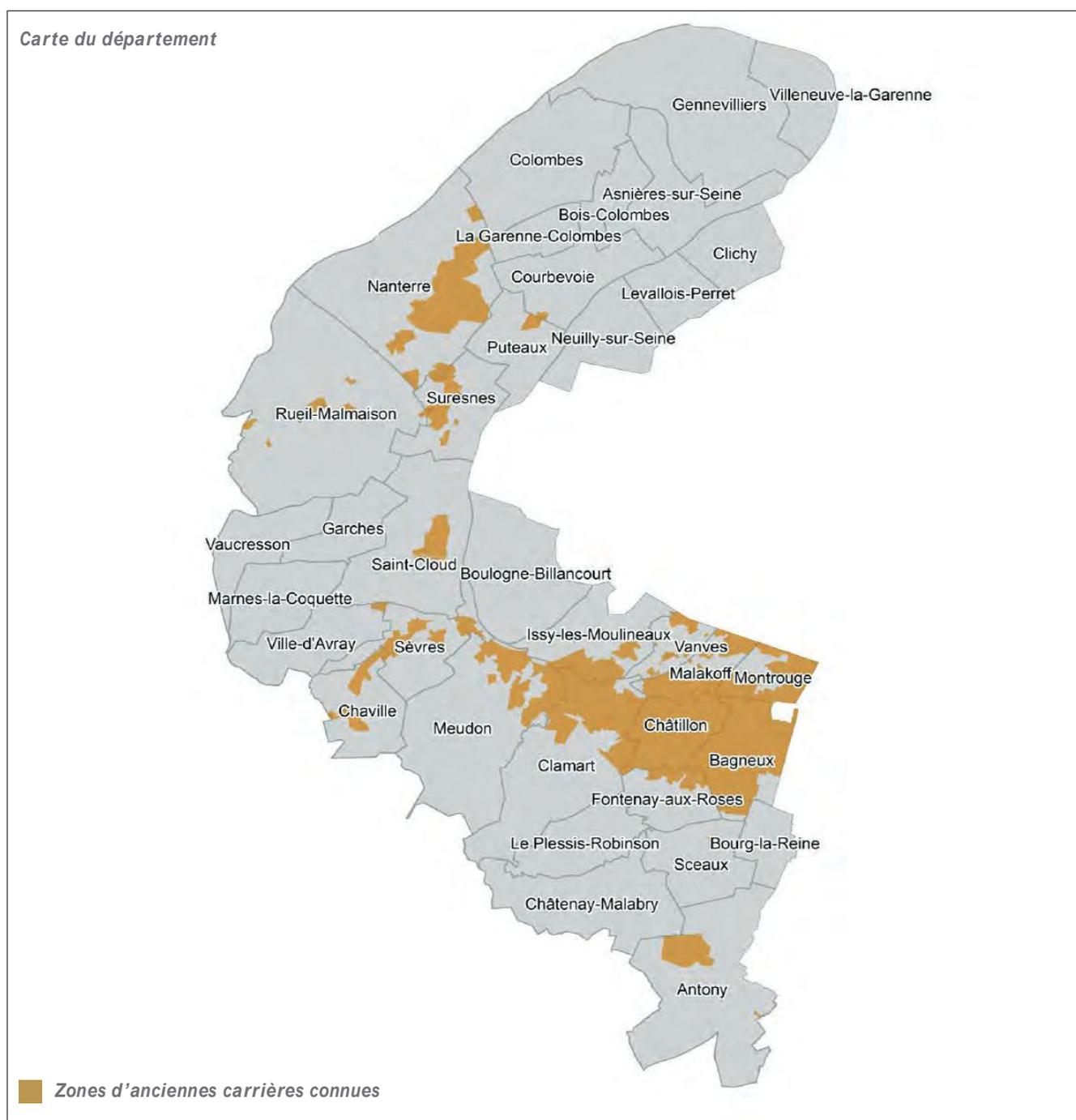
## DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

L'Inspection générale des Carrières est un service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

### LES ANCIENNES CARRIÈRES DES HAUTS-DE-SEINE

Le département des Hauts-de-Seine a été le siège au cours des siècles d'une intense activité d'extraction de divers matériaux en carrière souterraine ou à ciel ouvert : d'anciennes carrières de calcaire, craie, gypse, glaise et d'anciennes sablières parsèment le territoire du département.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités et des remblais de carrière peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Ils constituent donc un risque pour les biens et les personnes.



## AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

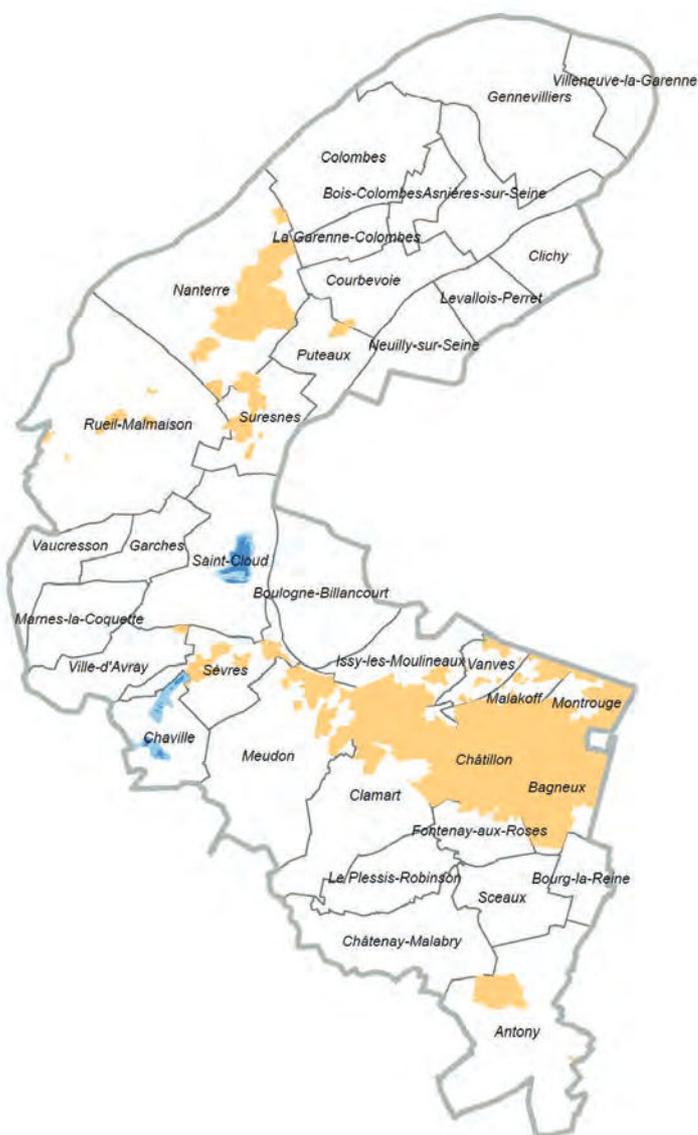
Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux pris sur les Hauts-de-Seine prévoient la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Toutes les communes des Hauts-de-Seine ont aujourd'hui un Plan de Prévention des Risques (PPR), soit directement approuvés, soit en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme.

**En 2019, l'IGC a ainsi transmis 744 avis aux services instructeurs des communes et du département.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir ses informations à jour, l'IGC dispose de contrôleurs réglementaires affectés au suivi des chantiers et exige la transmission du dossier des ouvrages exécutés à la fin des travaux.

**En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 74 chantiers et émis 64 récépissés de travaux en carrière pour l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.**

### Amélioration de la connaissance de l'aléa carrière à Chatillon



■ Zonages réglementaires : ancien R111-3 et PPR approuvés

## INSPECTION DES ANCIENNES GALERIES DE CARRIERES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public communal et départemental. Au final, l'IGC a réalisé **18** visites sous les Hauts-de-Seine en 2019.

## EXPERTISE EN CAS D'INCIDENT

L'IGC a eu connaissance de **12** incidents liés au sous-sol sur le département des Hauts-de-Seine au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le Service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**

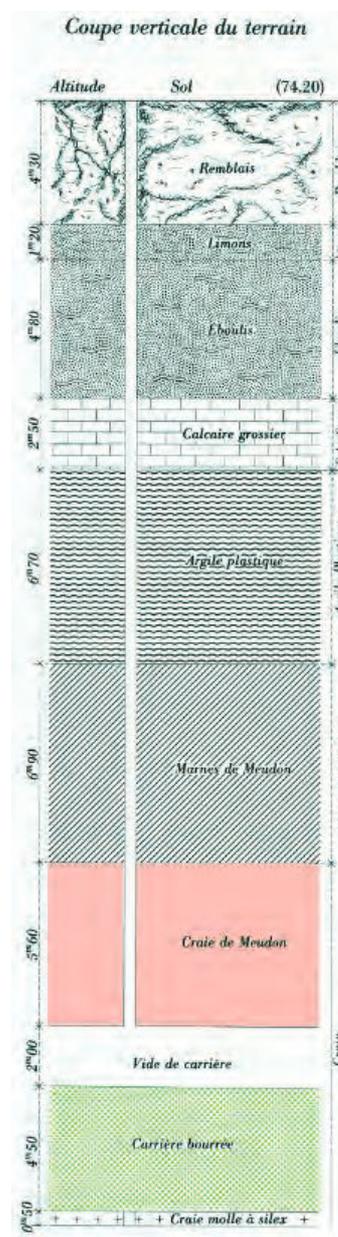
## RENSEIGNEMENT DES USAGERS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 18597 demandes de renseignements pour les communes des Hauts-de-Seine avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)



## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr))  
ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)



L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À ANTONY

La commune d'Antony est située de chaque côté de la vallée de la Bièvre. Le **gypse** (pierre à plâtre) y a été exploité sur les versants, notamment dans le Nord de la commune. Ces exploitations se sont développées sur un seul niveau, comme figuré sur la coupe ci-contre, et n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 4 à 5 mètres de hauteur.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Antony, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.

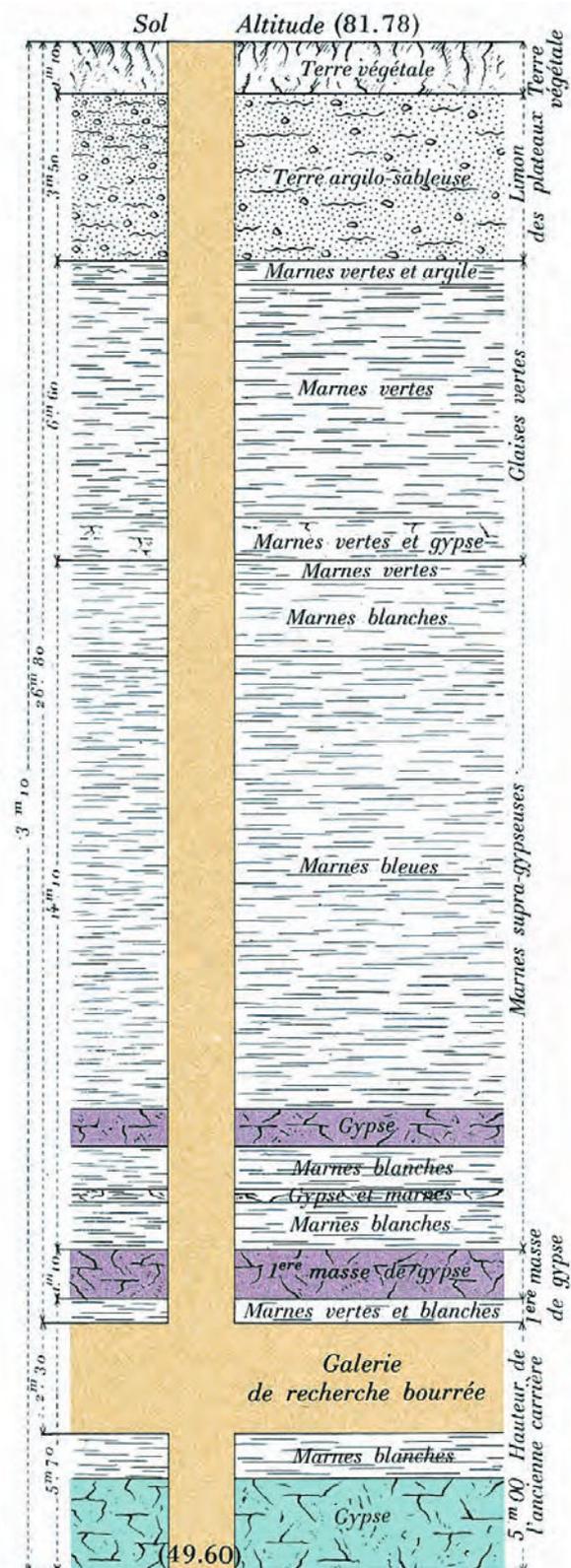
Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées. Il n'y en a pas eu en 2019.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

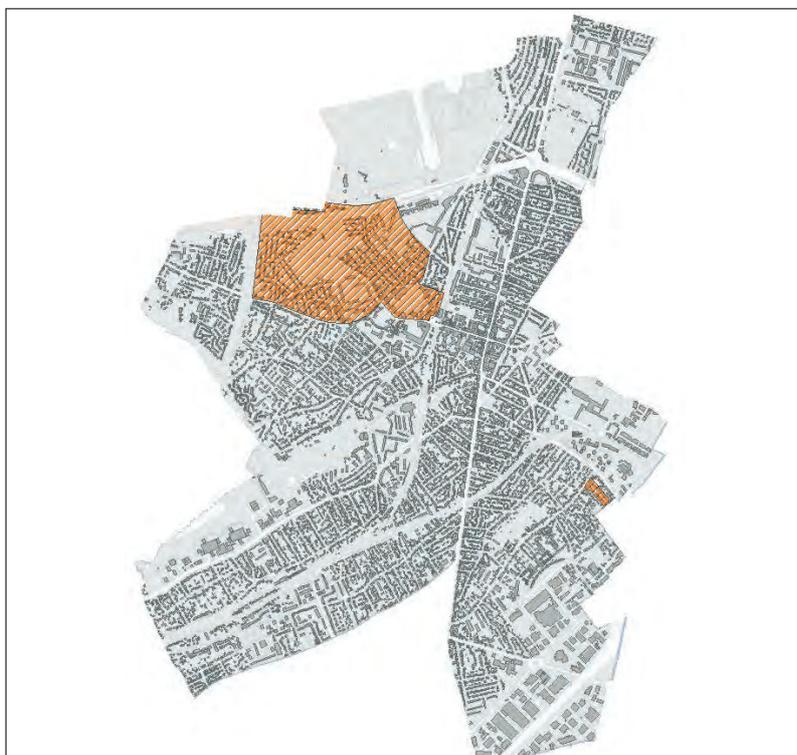
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents, à Antony, en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue de Châtenay



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 26 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

**En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 6 chantiers et émis 4 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

 Périimètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 574 demandes de renseignements pour la commune d'Antony avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À BAGNEUX

Le **Calcaire Grossier** a été exploité à Bagneux jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle pour la construction. Les anciennes exploitations sont présentes de 20 à 45 mètres de profondeur, sur trois niveaux d'une hauteur respective de 1 à 2,50 mètres pouvant se superposer.

Au sud de la commune, le **gypse** (pierre à plâtre) a été également exploité jusqu'à 50 mètres de profondeur, sur deux niveaux, superposés par endroits. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 4 mètres de hauteur. Enfin, les **Sables de Fontainebleau** et les **Glaises Vertes** (argiles) ont été extraits à ciel ouvert, dans la zone la plus élevée de la commune.

La lente dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public et le cimetière parisien de Bagneux. 19 visites sont ainsi programmables, **dont 2 ont été réalisées en 2019**, exclusivement dans les carrières de Calcaire Grossier. Ces visites concernent principalement le secteur Ravera-Jean Marin Naudin, cimetière et aqueduc.

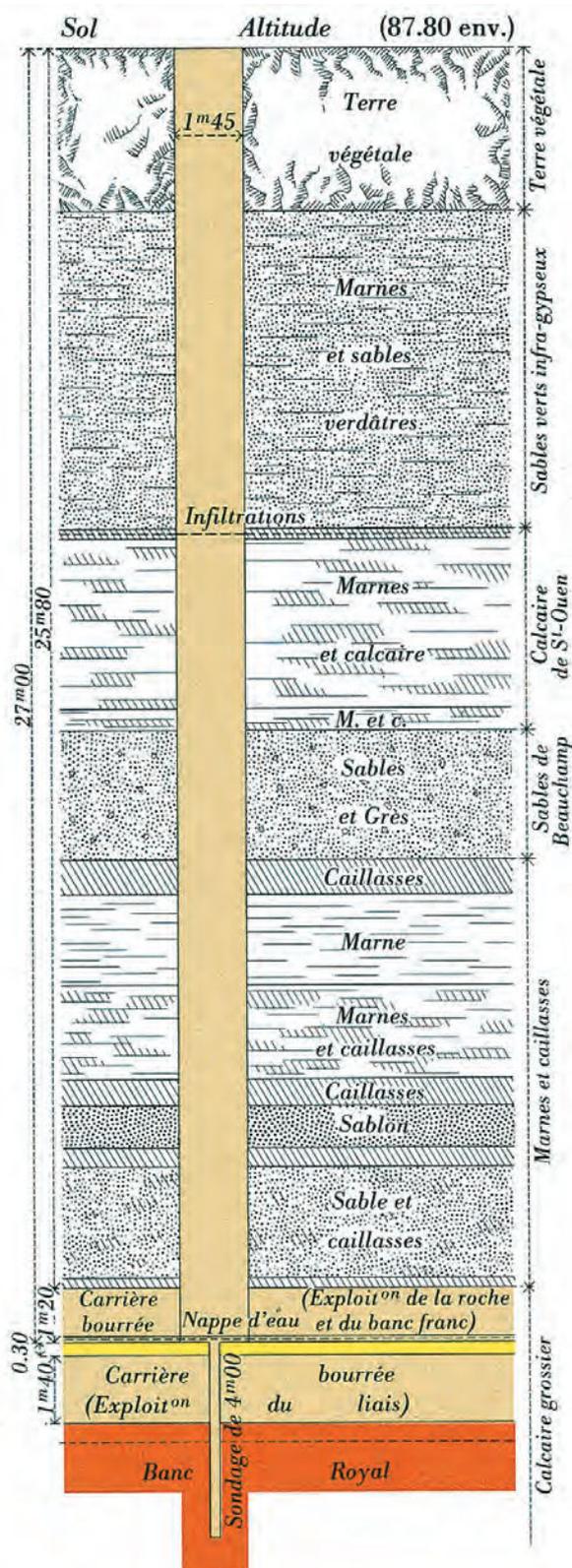
D'autres visites ponctuelles peuvent être organisées, en cas d'incidents ou dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

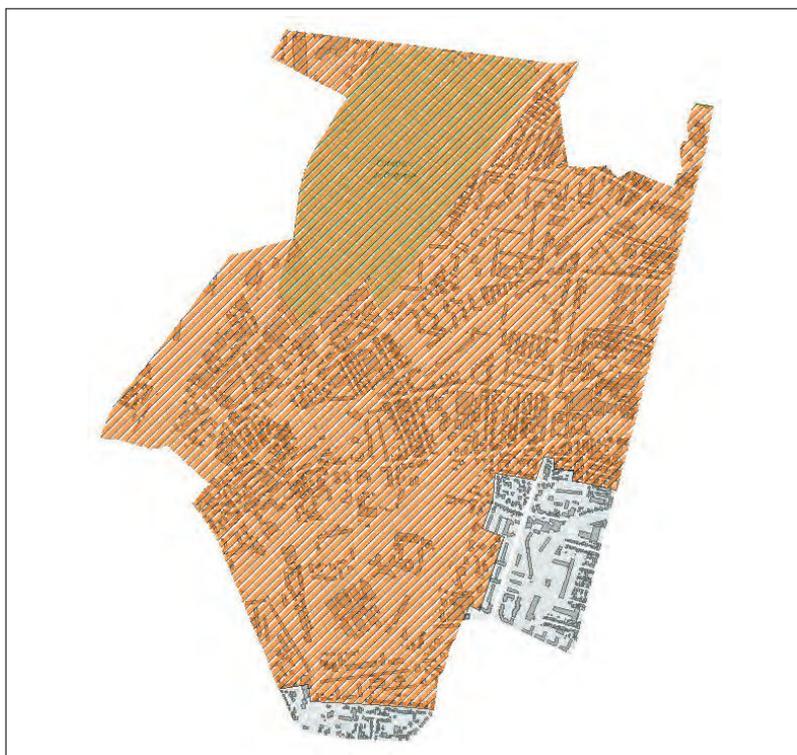
L'IGC est intervenue sur **1 incident** à Bagneux en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue René Cros



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 50 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 8 chantiers et émis 4 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

Depuis avril 2019, d'importants travaux de confortation des anciennes carrières souterraines de gypse sont en cours préalablement à l'aménagement du site des Mathurins. La coordination entre le propriétaire et l'IGC a permis d'anticiper les prescriptions sur les futurs permis de construire et d'inclure la sécurisation des espaces publics.

*Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985*

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 230 demandes de renseignements pour la commune de Bagneux avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHATILLON

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a été exploité à Châtillon jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, à une profondeur variant de 8 à 45 mètres, sur trois niveaux d'une hauteur de 0,9 à 2,5 mètres, superposés par endroits.

Le **gypse** (pierre à plâtre), que l'on retrouve vers le sud de la commune, a été également exploité à ciel ouvert et en souterrain jusqu'à 70 mètres de profondeur, sur un seul niveau. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 5 mètres de hauteur. La coupe ci-contre montre la superposition d'anciennes carrières souterraines de calcaire et de gypse au niveau de la rue Pierre Sémard.

Enfin, les **Sables de Fontainebleau** ont été extraits à ciel ouvert dans la zone la plus élevée de la commune.

Au total, plus de 90% du territoire de la commune est concerné par ces différentes carrières dont la lente et inéluctable dégradation peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

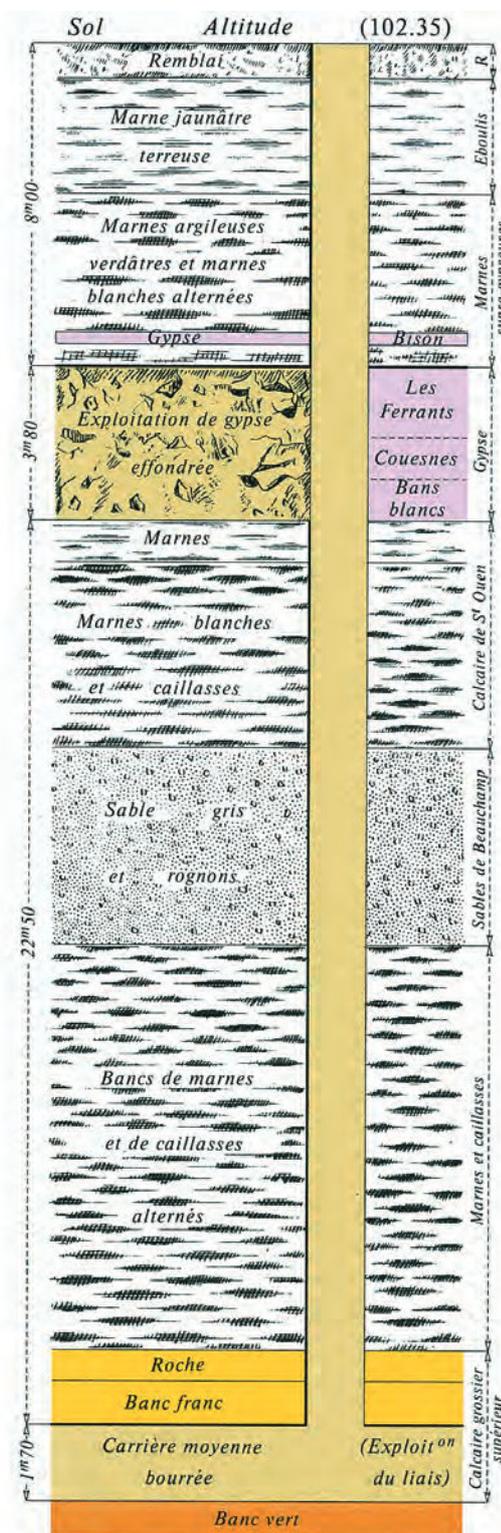
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public et le technicentre SNCF. A Chatillon, **4 visites** ont été réalisées en 2019, exclusivement dans les carrières de Calcaire Grossier. Ces visites concernent principalement le secteur Jean Bouin-Védrines, la rue de Paris et une partie du domaine SNCF. D'autres visites ponctuelles peuvent être organisées, en cas d'incidents ou dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

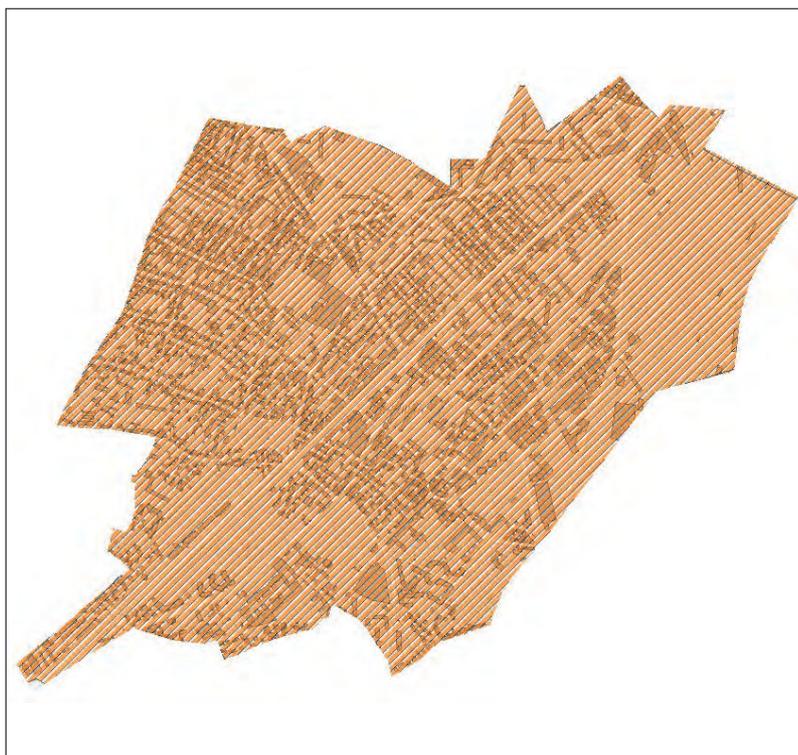
L'IGC est intervenue sur **trois incidents** liés au sous-sol à Chatillon, en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue Pierre Sémard



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 27 janvier 1986 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 87 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

**En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 11 chantiers et émis 11 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

 Périimètre défini par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1986

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 558 demandes de renseignements pour la commune de Chatillon avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

## COMMUNE DE CHAVILLE

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHAVILLE

La commune de Chaville est située dans la vallée creusée par un ancien affluent de la Seine, en bordure du plateau de l'Hurepoix. Les anciennes exploitations de carrières sont situées en majorité sur le versant Nord de la commune, et se prolongent à Sèvres, mais également au Sud de la commune où les exploitations s'étendent du fond de la vallée jusqu'au cimetière.

Les exploitations de **Calcaire Grossier** se présentent sur 2 étages à faible profondeur (environ 7 mètres pour la moins profonde). Les carrières de **gypse** du cimetière comportent un seul étage à 30 mètres de profondeur. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Enfin, dans la zone la plus élevée au sud de la commune, on retrouve d'anciennes exploitations à ciel ouvert des **sables de Fontainebleau**, qui ont été remblayées par des matériaux de qualité médiocre sur des hauteurs pouvant atteindre 18 mètres.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

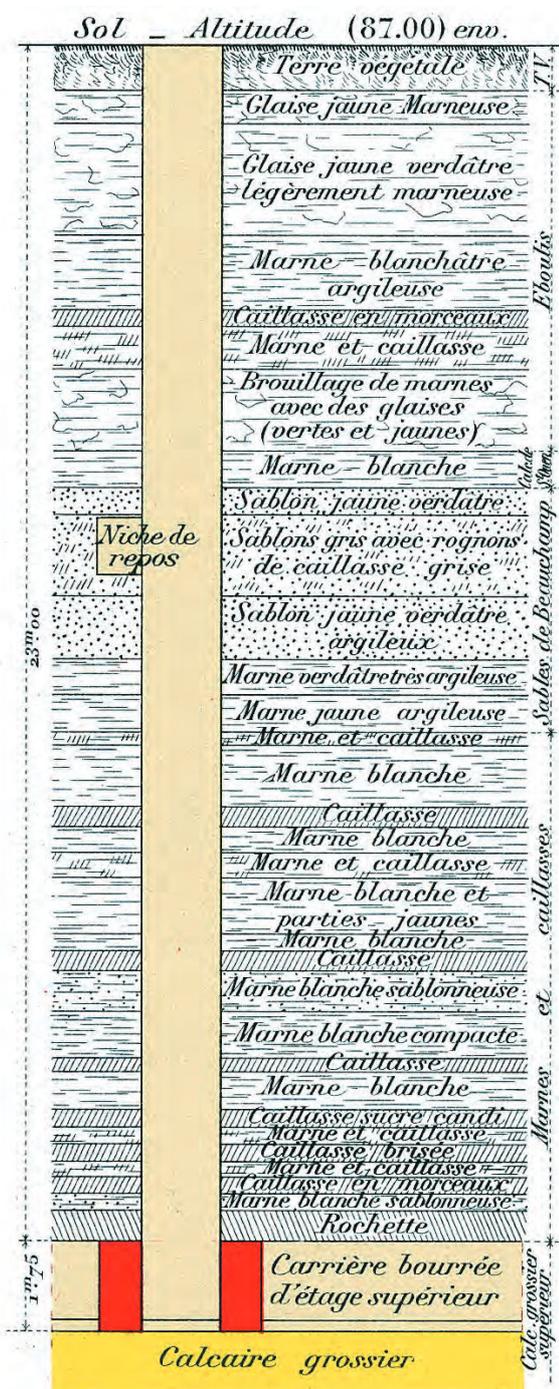
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Chaville, **une visite a été réalisée en 2019**.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur **un incident** à Chaville en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain à Sèvres, semblable aux exploitations de Chaville



## URBANISME

La réalisation de travaux, dans les zones soumises à un risque de mouvement de terrain lié aux anciennes carrières est soumise aux règles prévues par le Plan de Prévention du Risque mouvement de terrain (PPRMT), approuvé par arrêté préfectoral du 29 mars 2005.

**En 2019, l'IGC a émis 17 avis, sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

**En 2019, nous avons ainsi pu contrôler un chantier de travaux en carrière pour la commune.**

Le 2 février 2017, le préfet des Hauts-de-Seine a prescrit la révision du PPRMT pour étendre les zones d'aléas à la suite de la découverte d'anciennes carrières postérieurement à l'élaboration du PPRMT initial.

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 283 demandes de renseignements pour la commune de Chaville avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À CLAMART

À Clamart, toutes les anciennes carrières sont situées au Nord de la commune. On trouve ainsi, en limite d'Issy-les-Moulineaux, les carrières de **craie** sur 2 étages à 35 mètres de profondeur, puis, à mesure qu'on remonte vers le Sud, les carrières souterraines de **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir), entre 10 et 30 mètres de profondeur et les carrières souterraines de **gypse** (pierre à plâtre) sur 1 seul étage, de 12 à 70 mètres de profondeur. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Enfin, dans la zone la plus élevée de la commune, les **sables de Fontainebleau**, ont fait l'objet d'exploitations à ciel ouvert, qui peuvent être remblayées par des matériaux de qualité médiocre sur 18 mètres d'épaisseur.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

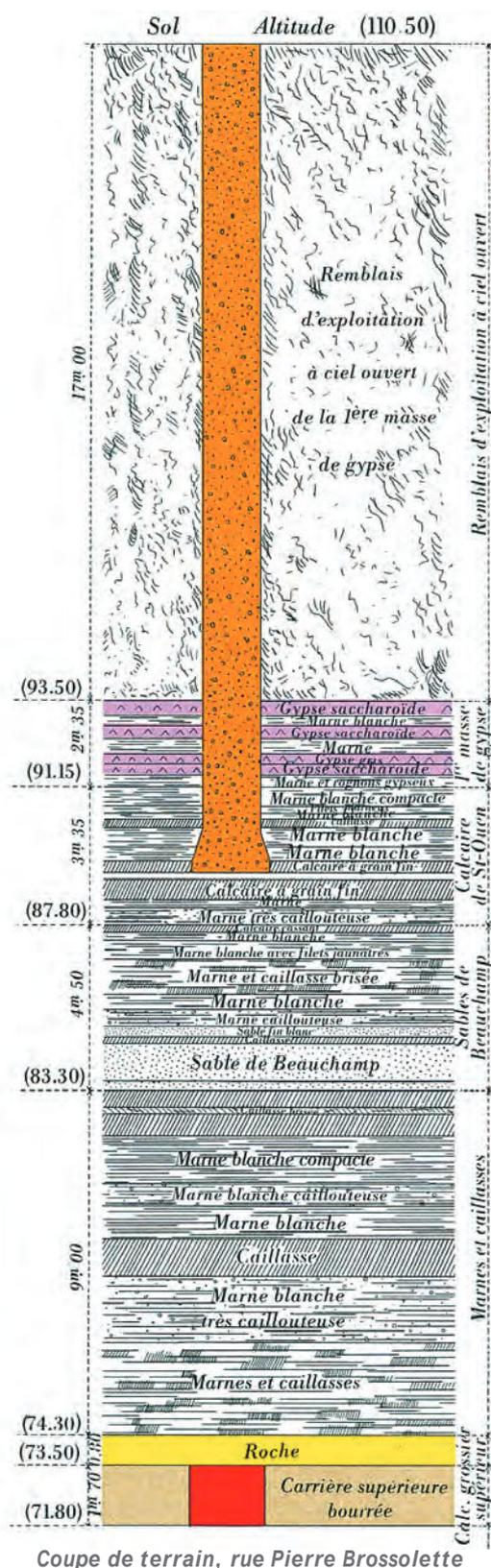
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Dans le cadre de chantiers contrôlés par le service, des visites ponctuelles peuvent également être organisées à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers. À Clamart, **3 visites** d'inspection ont été réalisées en 2019.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur **1 incident** lié au sous-sol à Clamart en 2019.

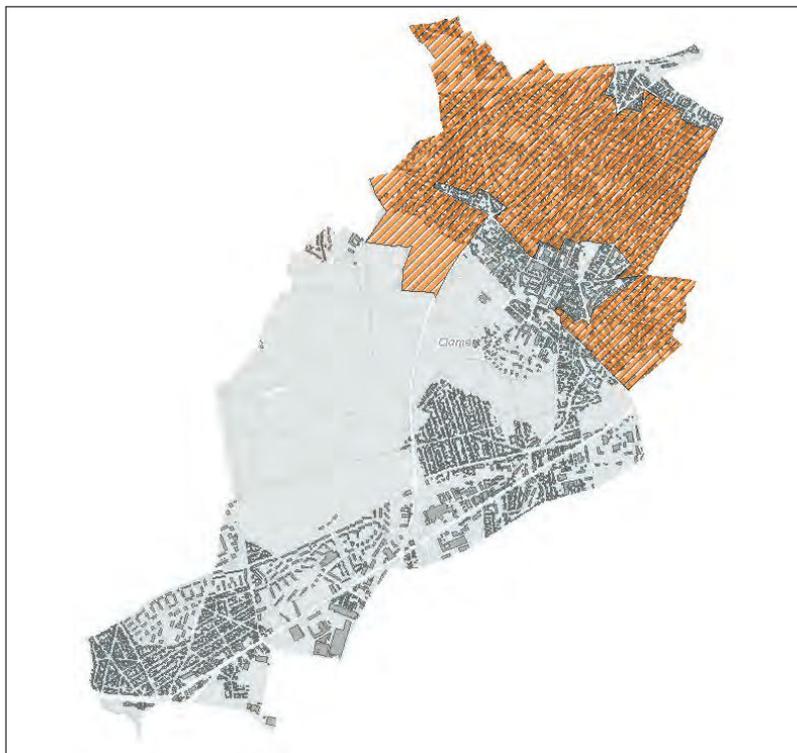
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



**GRAND PARIS EXPRESS**

La société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2019, l'IGC a ainsi émis 200 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 14 chantiers et émis 14 récépissés de travaux en carrière pour la commune.

**Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985**

**RENSEIGNEMENT DES USAGERS**

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 824 demandes de renseignements pour la commune de Clamart avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

**VOS CONTACTS À L'IGC****Chef de service**

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

**Avis sur projets de construction et d'aménagement**

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

**Première expertise en cas d'incident**

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

### LES ANCIENNES CARRIÈRES À COURBEVOIE

La commune de Courbevoie est située sur le versant Nord-Est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **Calcaire Grossier** y a été exploité à ciel ouvert et en souterrain, essentiellement dans le Sud de la commune, en limite de Puteaux.

La seule carrière souterraine connue, présente des vides pouvant atteindre 3,5 mètres de hauteur à une profondeur de 15 mètres. La commune a également été le siège d'exploitations d'**alluvions anciennes** sous forme de sablières, remblayées sur une hauteur de 5 à 6m par des matériaux de qualité médiocre.

La lente et inéluctable dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

### INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Courbevoie, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

### DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

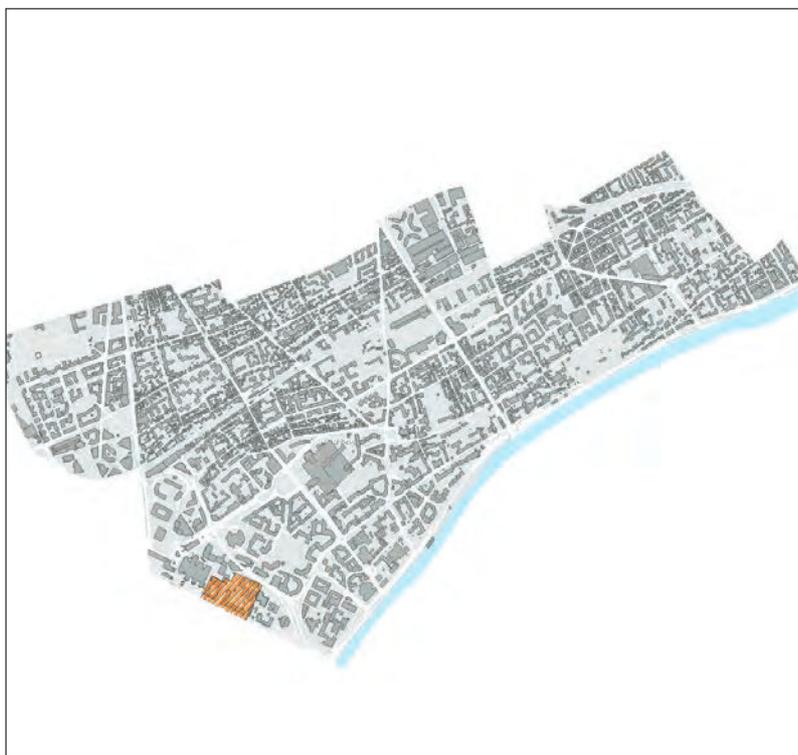
**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



*Exploitation du calcaire grossier à ciel ouvert au début du XXe siècle*



*Exemple de fontis venu à jour au droit d'une carrière de Calcaire Grossier*



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 25 novembre 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a émis 1 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

**Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1985**

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 1167 demandes de renseignements pour la commune de Courbevoie avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

### LES ANCIENNES CARRIÈRES À FONTENAY-AUX-ROSES

La commune est essentiellement concernée par les anciennes carrières de **gypse**, d'âge Ludien (environ 35 millions d'années), qui est présent à une quinzaine de mètres de profondeur dans le secteur Nord-Ouest de la commune. Il a été exploité pour la production du plâtre, principalement entre la rue Georges Bailly et la rue de l'Avenir. Ces exploitations, qui se composent d'un niveau unique, n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Les **sables de Fontainebleau** ont également été extraits à ciel ouvert et en souterrain dans la zone la plus élevée de la commune.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

### INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

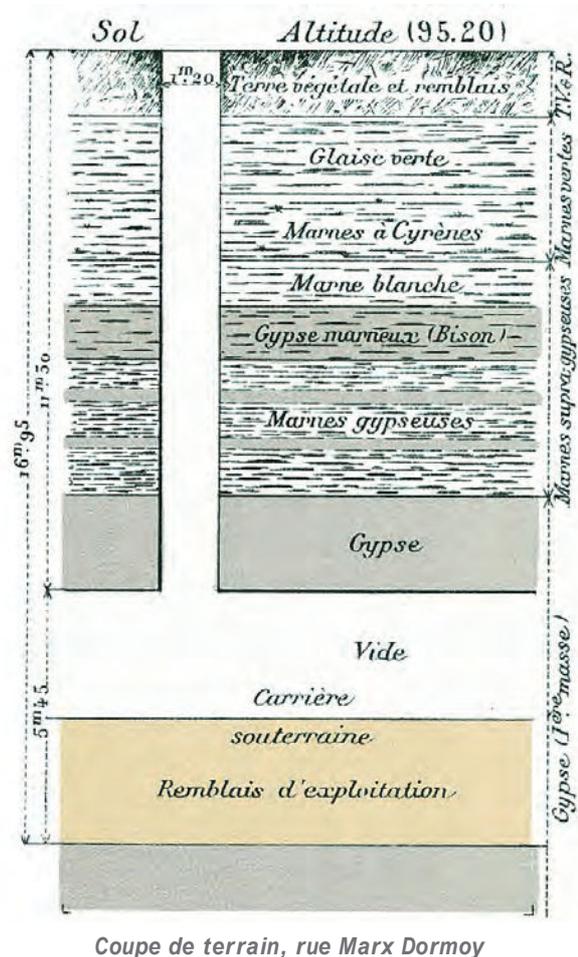
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Fontenay-aux-Roses, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

### DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol à Fontenay-aux-Roses, en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue Marx Dormoy



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 5 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons pu ainsi contrôler 2 chantiers de travaux en carrière pour la commune.**

**■** Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 258 demandes de renseignements pour la commune de Fontenay-aux-Roses avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À ISSY LES MOULINEAUX

La commune d'Issy-les-Moulineaux est située sur le versant Sud-Est de la vallée de la Seine, en bordure du plateau de l'Hurepoix. La série stratigraphique tertiaire, jusqu'à la craie blanche campanienne, a été totalement découpée par la Seine.

Sur le territoire de la commune la **craie blanche**, les **argiles plastiques** et le **Calcaire Grossier** ont ainsi été exploités à partir du versant. On trouve d'abord les carrières de craie dont les galeries se présentent sur 2 étages entre 25 et 30 mètres de profondeur. Plus haut sur le versant, on retrouve les carrières de Calcaire Grossier, à ciel ouvert ou en souterrain jusqu'à environ 25 mètres de profondeur. Elles peuvent également comporter plusieurs niveaux comme sur la coupe ci-contre.

Ces exploitations n'ont pas toujours été remblayées laissant des vides parfois conséquents, notamment dans les anciennes carrières de craie. La lente et inéluctable dégradation de ces vides peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Ils constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

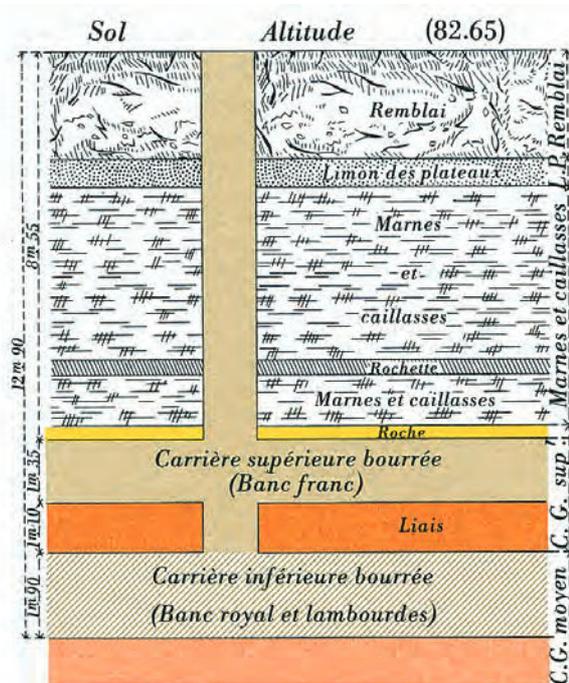
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Issy-les-Moulineaux, **1 visite** a été réalisée en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol à Issy-les-Moulineaux en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

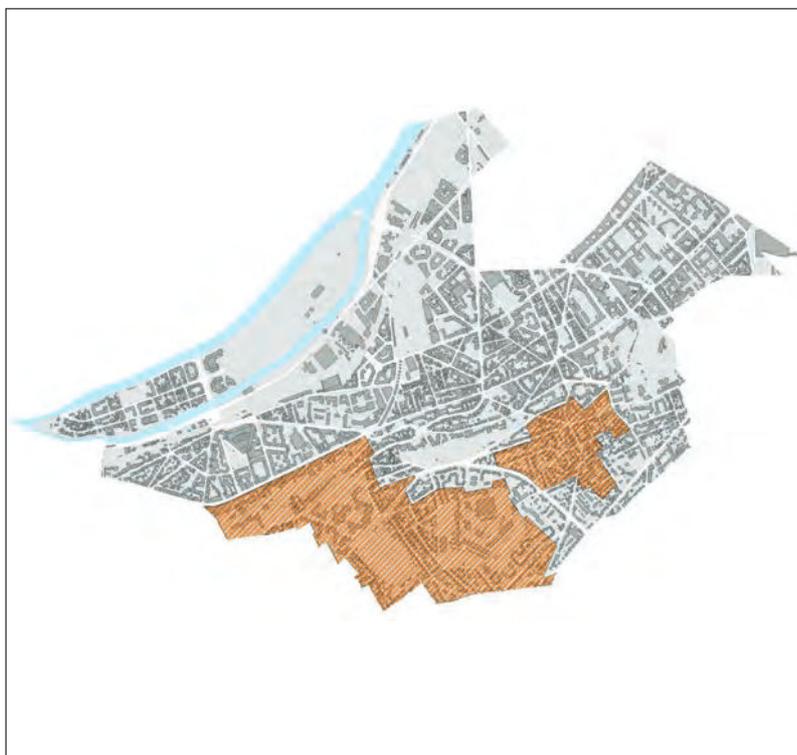
**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, avenue  
du professeur Calmette

**GRAND PARIS EXPRESS**

La société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 26 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

**En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 5 chantiers de travaux en carrière et émis 4 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

■ Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985

**RENSEIGNEMENT DES USAGERS**

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 942 demandes de renseignements pour la commune d'Issy-les-Moulineaux avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

**VOS CONTACTS À L'IGC****Chef de service**

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

**Avis sur projets de construction et d'aménagement**

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

**Première expertise en cas d'incident**

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

### LES ANCIENNES CARRIÈRES À MALAKOFF

La commune de Malakoff est située au Nord de « l'anticlinal de Meudon », sur le versant Nord d'un plateau recouvert par des dépôts alluvionnaires de l'ère quaternaire formant la Haute Terrasse de la Seine.

Ce n'est qu'à partir de 7 mètres de profondeur qu'on trouve le **Calcaire Grossier** qui a été exploité dans la commune jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, sur trois niveaux, localement superposés, comme figuré sur la coupe ci-contre. En dessous et à proximité de ces exploitations, se trouvent d'anciennes exploitations d'**Argile Plastique**, dont on ne connaît que les puits d'accès. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 1,2 à 2,5 mètres de hauteur.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

### INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

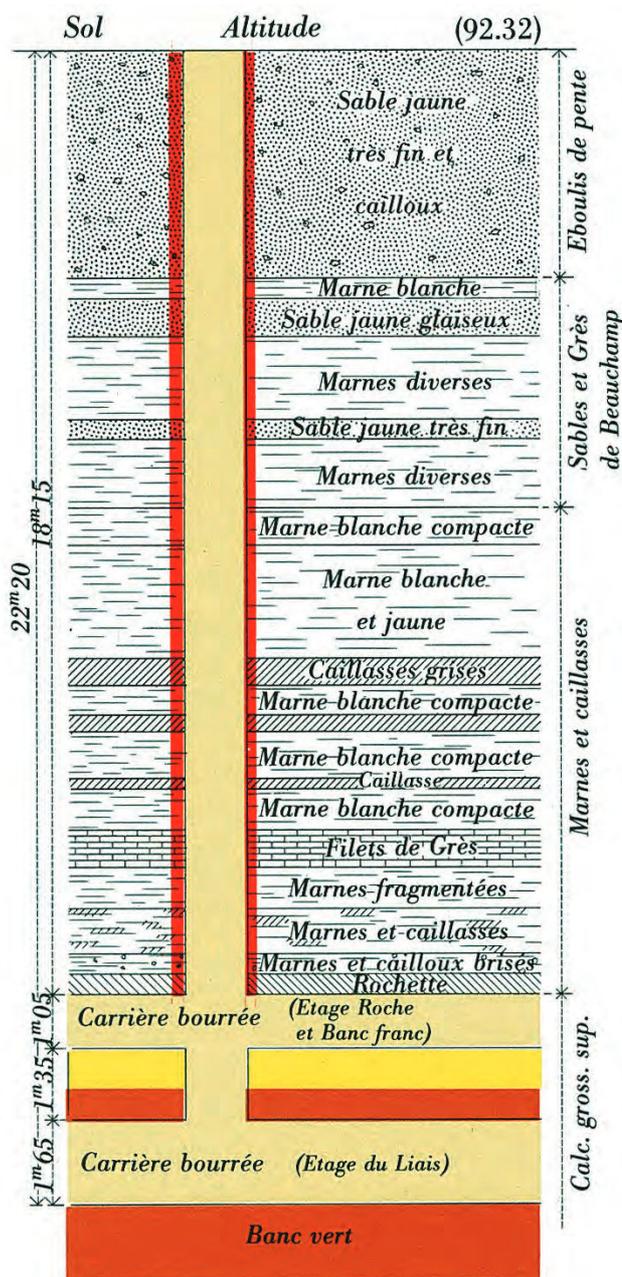
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

### DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur **1 incident** lié au sous-sol de la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, rue des Roissys

**GRAND PARIS EXPRESS**

La société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 84 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

**En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 6 chantiers et émis 12 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

**RENSEIGNEMENT DES USAGERS**

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 383 demandes de renseignements pour la commune de Malakoff avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

**VOS CONTACTS À L'IGC****Chef de service**

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

**Avis sur projets de construction et d'aménagement**

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

**Première expertise en cas d'incident**

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À MEUDON

La commune de Meudon est située sur versant Nord du plateau de l'Hurepoix, au niveau de l'anticlinal dit « de Meudon ». La série stratigraphique tertiaire, jusqu'à la craie blanche campanienne, a été totalement découpée par la Seine et un de ses petits affluents.

La partie urbanisée du territoire de Meudon est essentiellement concernée par les horizons des sables de Fontainebleau à la craie blanche. Les anciennes carrières, à ciel ouvert et en souterrain impactent le **gypse** (galeries de 2 à 2,4 mètres de hauteur, sous 18 mètres de recouvrement), le **Calcaire Grossier** sur 2 niveaux, localement superposés (galeries de 1,3 à 1,75 mètres de hauteur, sous un recouvrement variant de 0 à 22 mètres), et la **craie blanche** qui peut présenter jusqu'à 5 niveaux superposés dont la hauteur varie de 2 à 12 mètres. L'**argile plastique** a été également exploitée à ciel ouvert.

Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol, parfois conséquents, notamment dans les anciennes carrières de craie. La lente et inéluctable dégradation de ces vides peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, ils constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

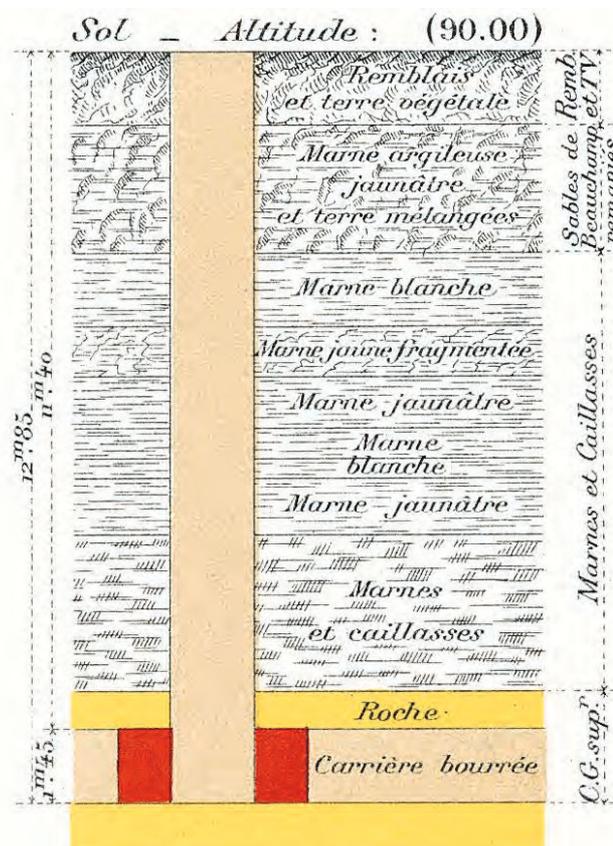
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Meudon, des visites sont organisées dans les carrières de Craie Blanche. En 2019, **une visite** de carrière a été réalisée. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

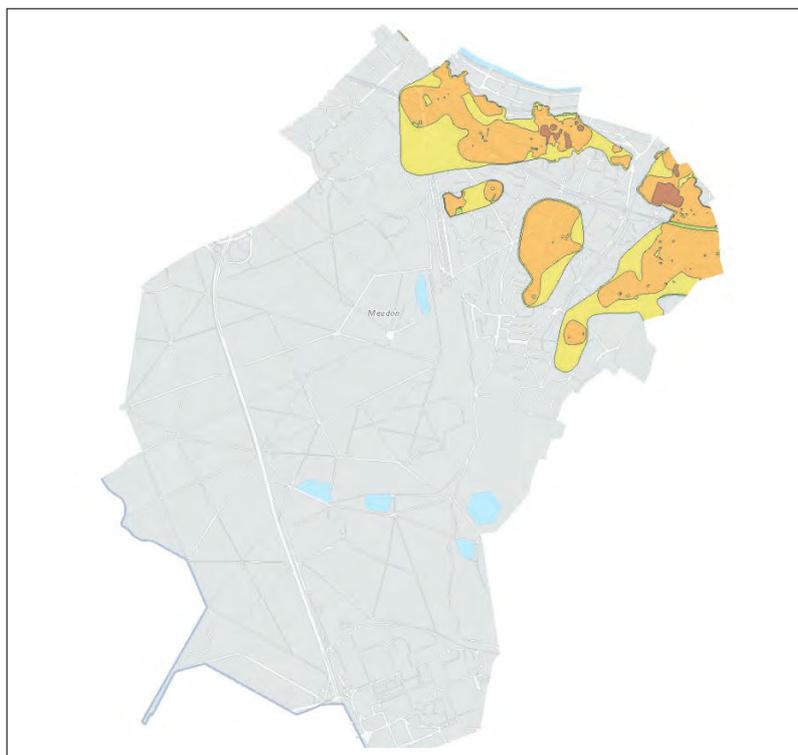
L'IGC est intervenue sur **un incident** lié au sous-sol à Meudon en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue Paul Bert



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 15 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler un chantier de travaux en carrière pour la commune.**

<span style="color: brown;">■</span> Aléa très fort	<span style="color: orange;">■</span> Aléa fort
<span style="color: yellow;">■</span> Aléa modéré	<span style="color: lightgreen;">■</span> Aléa faible

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 490 demandes de renseignements pour la commune de Meudon avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

## COMMUNE DE MONTROUGE

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À MONTROUGE

Le **Calcaire Grossier**, qu'on trouve sous l'ensemble du territoire de la commune, a été exploité à Montrouge, jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, essentiellement dans des carrières souterraines.

Ces carrières se présentent sur trois niveaux localement superposés (coupe ci-contre), parfois réunis, et n'ont pas été systématiquement remblayées. Il peut donc subsister des vides, de 1,2 à 3 mètres de hauteur, à une profondeur de 8 à 25 mètres. La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

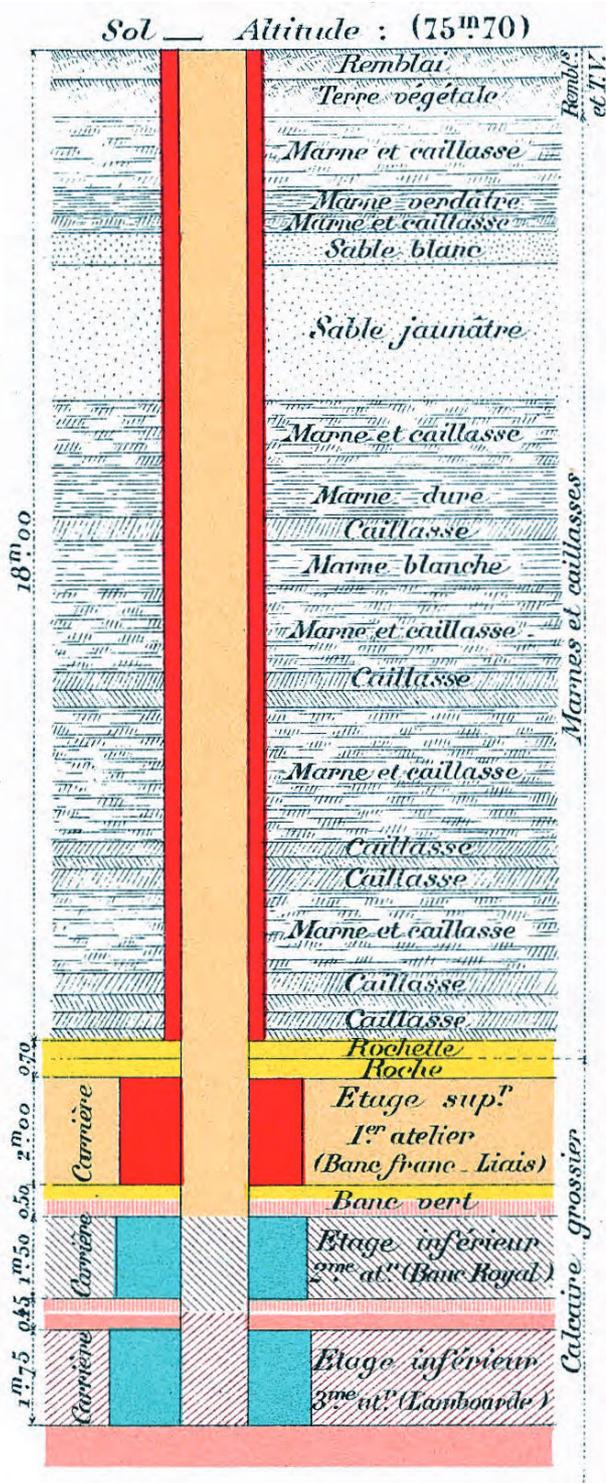
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Montrouge, **6 visites** ont été réalisées en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur **2 incidents** liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, à la Cité Universitaire, représentative des carrières de Montrouge

**GRAND PARIS EXPRESS**

La société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 15 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler un chantier de travaux en carrière pour la commune.**

**RENSEIGNEMENT DES USAGERS**

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 689 demandes de renseignements pour la commune de Montrouge avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

**VOS CONTACTS À L'IGC****Chef de service**

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

**Avis sur projets de construction et d'aménagement**

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

**Première expertise en cas d'incident**

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À NANTERRE

La commune de Nanterre est située sur le versant Nord-Ouest d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **gypse** y a été exploité pour la production du plâtre, dans le sud du territoire, par des galeries d'extraction de 4,5 mètres de hauteur situées 10 à 15 mètres sous la surface. Les limites de ces exploitations sont mal connues.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a également été exploité sur 2 à 3 niveaux, parfois superposés, ou réunis en un seul, comme figuré sur la coupe ci-contre. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 8 mètres de hauteur sous faible recouvrement (2 à 13 mètres). Lorsque le recouvrement devenait faible, l'exploitation s'est poursuivie directement à ciel ouvert et a pu être remblayée par des matériaux de qualité médiocre. La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

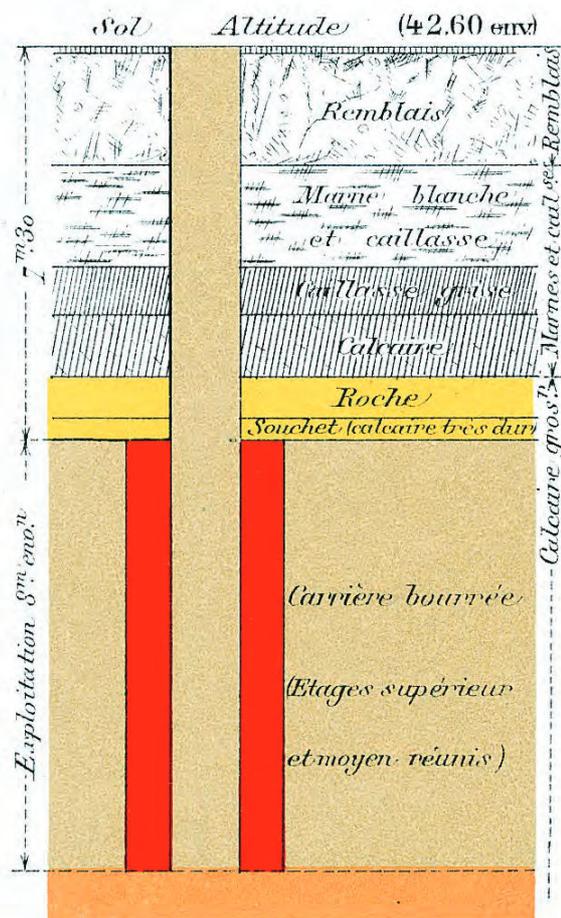
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Nanterre, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

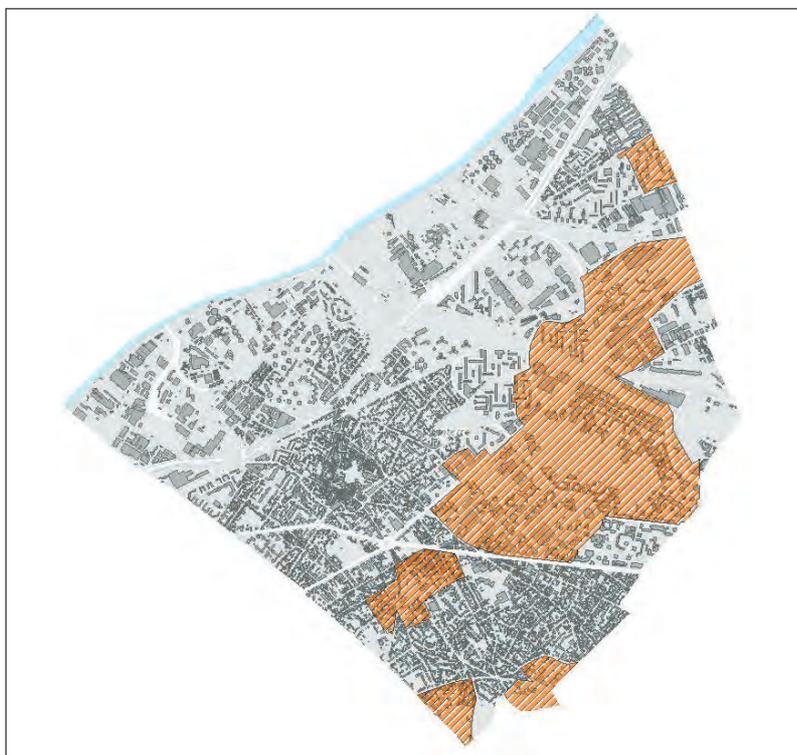
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue François Hanriot



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 23 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 2 chantiers pour la commune.**

 *Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985*

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 644 demandes de renseignements pour la commune de Nanterre avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### **Chef de service**

**Colas HENNION** ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### **Avis sur projets de construction et d'aménagement**

**Jean GRANDVOINET** ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### **Première expertise en cas d'incident**

**Jules QUERLEUX** ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

## COMMUNE DE PUTEAUX

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À PUTEAUX

La commune de Puteaux est située sur le versant Nord-Est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **Calcaire Grossier** y a été exploité pour la construction, en souterrain et à ciel ouvert, essentiellement dans le Nord de la commune, en limite de Courbevoie. Les alluvions anciennes ont également été exploitées sous forme de **sablières** en bordure de Seine. Le remblaiement des anciennes carrières à ciel ouvert et sablières se traduit par la présence de terrains de qualité médiocre, sur une épaisseur pouvant aller jusqu'à 10 mètres.

Les carrières souterraines, imparfaitement connues, sont caractérisées par le regroupement des 3 niveaux habituels d'exploitation du calcaire ce qui entraîne de grandes hauteurs de galeries (2 à 9 mètres). L'épaisseur des terrains de recouvrement est, quant à elle, relativement faible (environ 12 mètres).

La lente et inéluctable dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

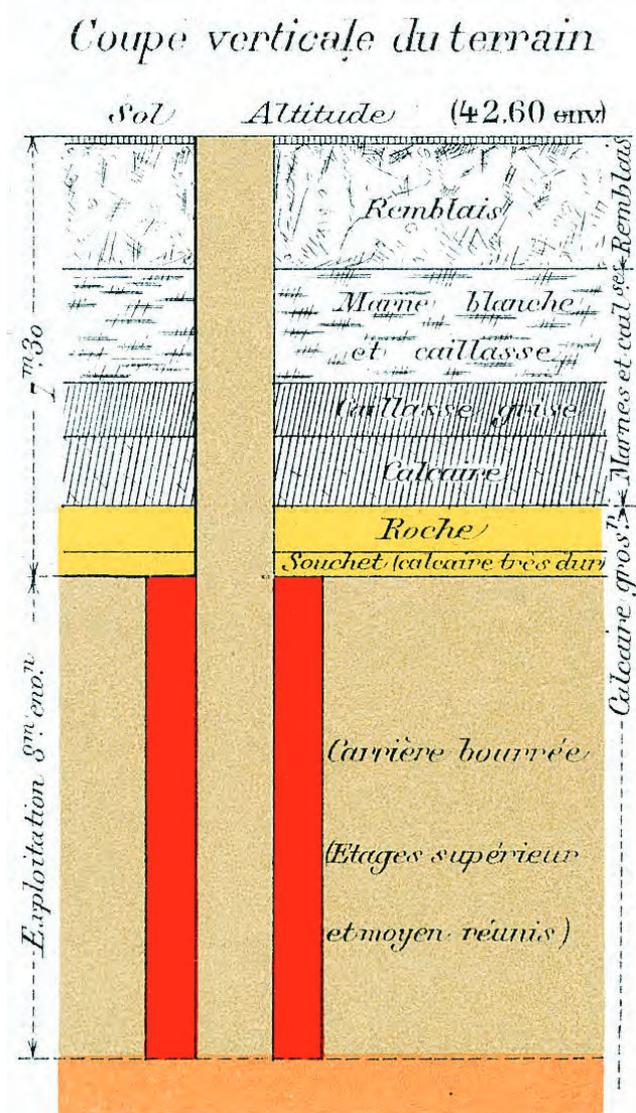
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À **Suresnes**, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

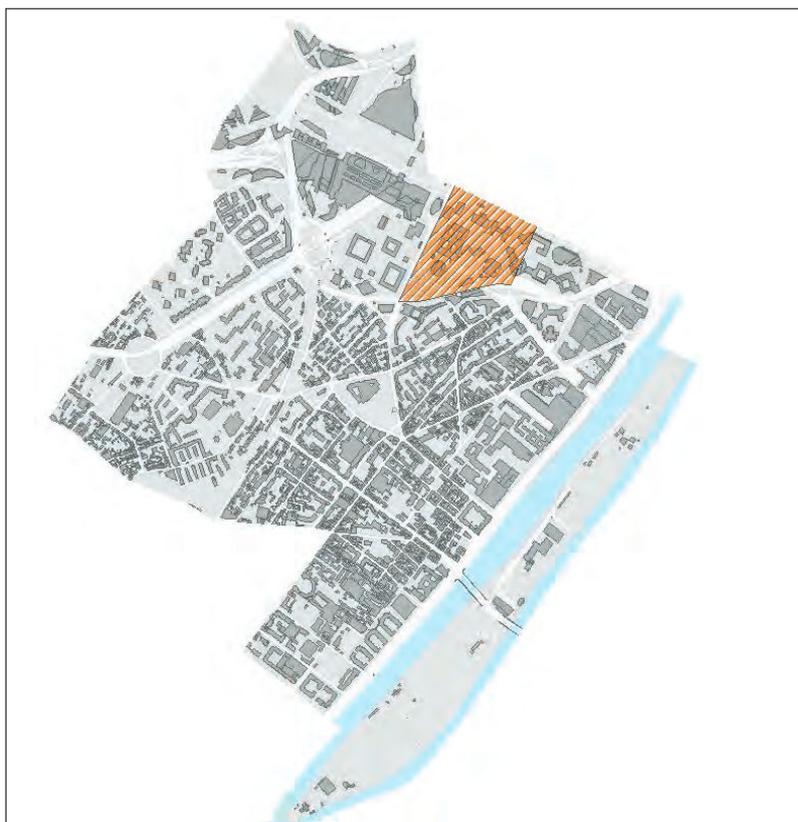
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol de la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



*Coupe de terrain, rue François Hanriot à Nanterre, comparable aux carrières de calcaire de Puteaux*



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a émis 2 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR). **En 2019, l'IGC a émis 2 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

**■** Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 555 demandes de renseignements pour la commune de Puteaux avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À RUEIL-MALMAISON

La commune de Rueil-Malmaison est située sur le versant Ouest d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine.

L'**argile** (glaises vertes) y a été exploitée à ciel ouvert au Sud de la Commune laissant une fosse remblayée, par des matériaux de qualité médiocre, sur 8 à 20 mètres d'épaisseur. Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) y a également été exploité, essentiellement à ciel ouvert avec des hauteurs de remblais de 3 à 14 mètres. Ces fosses ne donnent apparemment pas accès à des prolongements souterrains des exploitations, comme c'est généralement le cas.

Les exploitations souterraines de ce calcaire sont très mal connues et seules 2 d'entre elles sont cartographiées. Elles ont été exploitées sur environ 2,20 mètres de hauteur, sous un recouvrement de 8 à 15 mètres. Les vides n'ont été que très partiellement remblayés, et peuvent encore évoluer, notamment du fait de leur mauvais état de conservation. Enfin, dans la vallée de la Seine, on retrouve d'anciennes carrières d'**argile plastique** et des **sablères**.

La lente et inéluctable dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

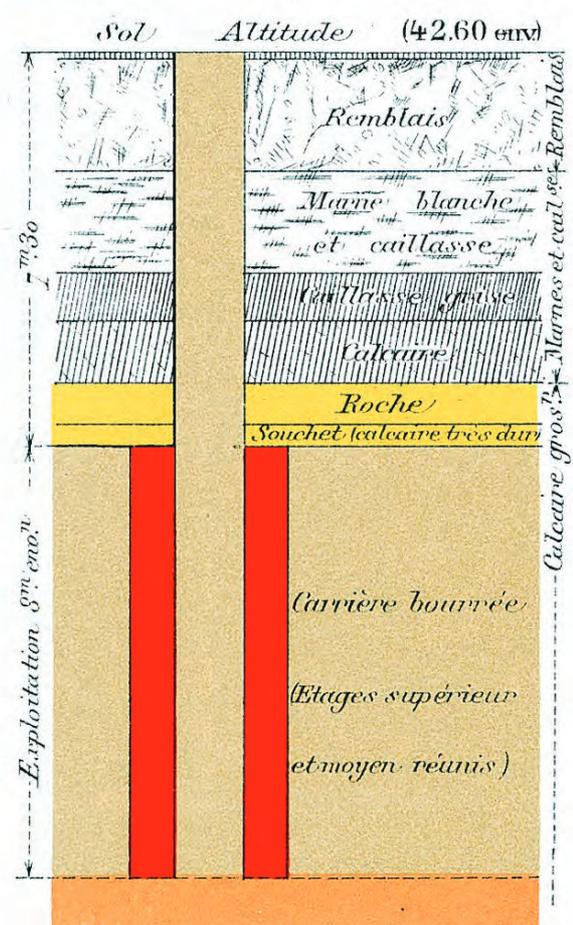
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Rueil-Malmaison, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

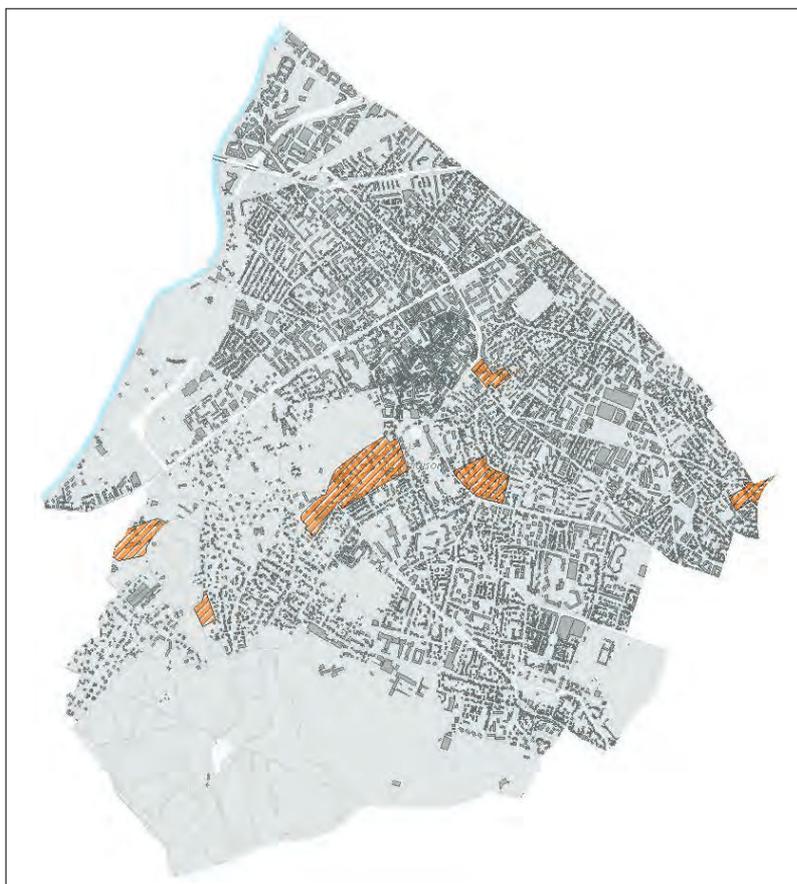
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue François Hanriot à Nanterre, comparable aux carrières de calcaire de Rueil-Malmaison



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 15 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler un chantier de travaux en carrière pour la commune.**

 Périètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 959 demandes de renseignements pour la commune de Rueil-Malmaison avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-CLOUD

La commune de Saint-Cloud est située sur le versant Est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) y a été exploité à ciel ouvert et en souterrain, essentiellement dans le centre-ville et la partie nord-est du Parc. Les carrières souterraines présentent sur 2 niveaux, parfois réunis, et n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 3 mètres de hauteur à une profondeur de l'ordre d'une vingtaine de mètres.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

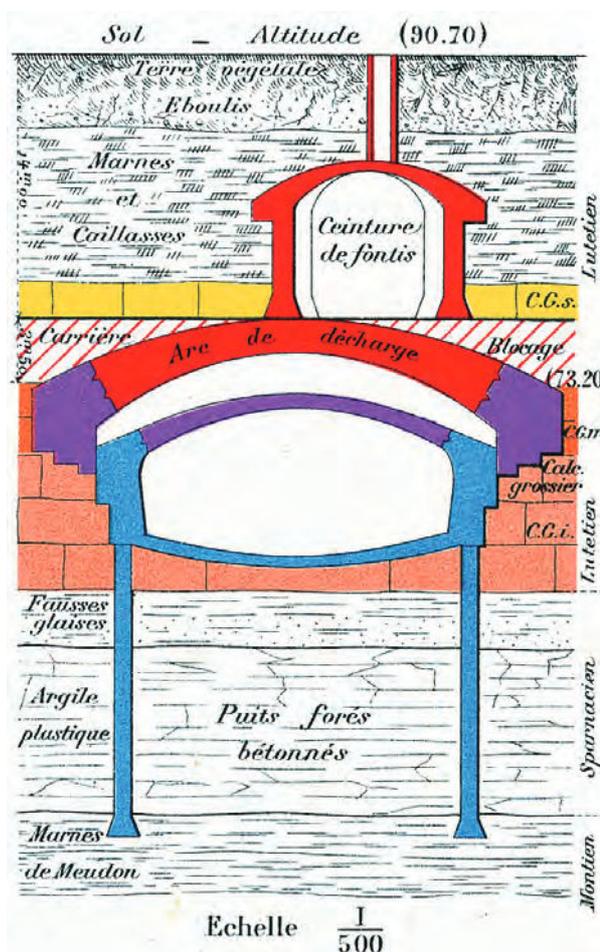
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. La seule carrière encore visitée régulièrement sous Saint-Cloud se trouve dans le Parc. L'IGC a réalisé **2 visites** à Saint-Cloud en 2019.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC a eu connaissance d'un **incident** lié au sous-sol à Saint-Cloud en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, autoroute A13

**GRAND PARIS EXPRESS**

La société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

La réalisation de travaux, dans les zones soumises à un risque de mouvement de terrain lié aux anciennes carrières est soumise aux règles prévues par le Plan de Prévention du Risque mouvement de terrain, approuvé par arrêté préfectoral du 2 juin 2006.

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 5 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

**En 2019, nous avons ainsi pu contrôler un chantier de travaux en carrière pour la commune.**

**■ Zonage réglementaire du PPR**

**RENSEIGNEMENT DES USAGERS**

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 428 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Cloud avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

**En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

**VOS CONTACTS À L'IGC****Chef de service**

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

**Avis sur projets de construction et d'aménagement**

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

**Première expertise en cas d'incident**

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

## COMMUNE DE SCEAUX

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES A SCEAUX

La commune de Sceaux est située sur le versant Ouest de la vallée de la Bièvre. A partir du plateau, la géologie se décline depuis l'âge Stampien (environ 30 millions d'années) jusqu'au Ludien (environ 45 millions d'années) qui se présente comme l'alternance de **gypse** et de **marnes**. Sous couverture des argiles, ces matériaux ont pu être exploités en souterrain ou à ciel ouvert pour la production du plâtre. C'est le cas de l'exploitation située sous la rue des Coudraies, datée de 1840, qui se trouvait à 15 mètres de profondeur. Il s'agit, à l'heure actuelle de la seule carrière connue à Sceaux. Ailleurs dans la commune, il semble que des karsts se soient développés, dégradant la qualité du gypse.

Les **sables de Fontainebleau** et les **glaises vertes** ont également été exploités à ciel ouvert, dans l'emprise actuelle du Parc.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

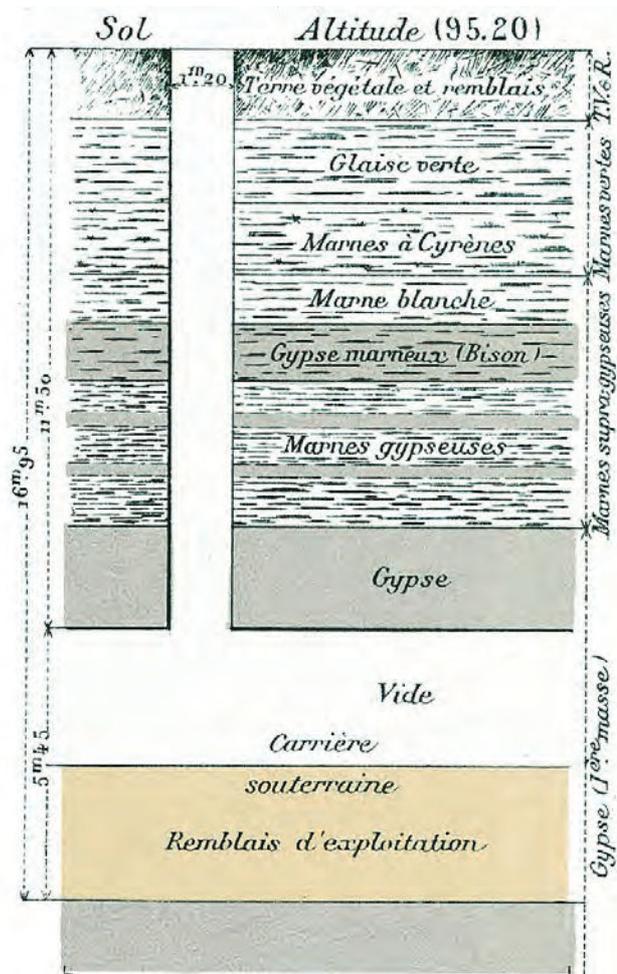
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Sceaux, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol de la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue Marx Dormoy à Fontenay, comparable au profil attendu rue des Coudraies



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

■ Périètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 229 demandes de renseignements pour la commune de Sceaux avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINNET ([jean.grandvoignet@paris.fr](mailto:jean.grandvoignet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

## COMMUNE DE SEVRES

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES A SEVRES

La commune de Sèvres est située à la confluence entre la vallée de la Seine et un de ses anciens affluents, en bordure du plateau de l'Hurepoix.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a été exploité principalement sur le versant Nord de la commune, les exploitations se prolongeant à Chaville. Ces anciennes carrières souterraines de calcaire grossier peuvent comporter 2 étages, parfois réunis, et n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 3,3 mètres de hauteur à une profondeur de l'ordre de 30 mètres. Les galeries restantes ne sont pas toujours en bon état de conservation et les visites révèlent la présence de fontis.

À proximité de la Seine, la **craie blanche** a été également exploitée en souterrain, soit pour son silex, soit pour la craie elle-même, laissant des vides d'une hauteur de 7 mètres, à une profondeur pouvant atteindre 23 mètres.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

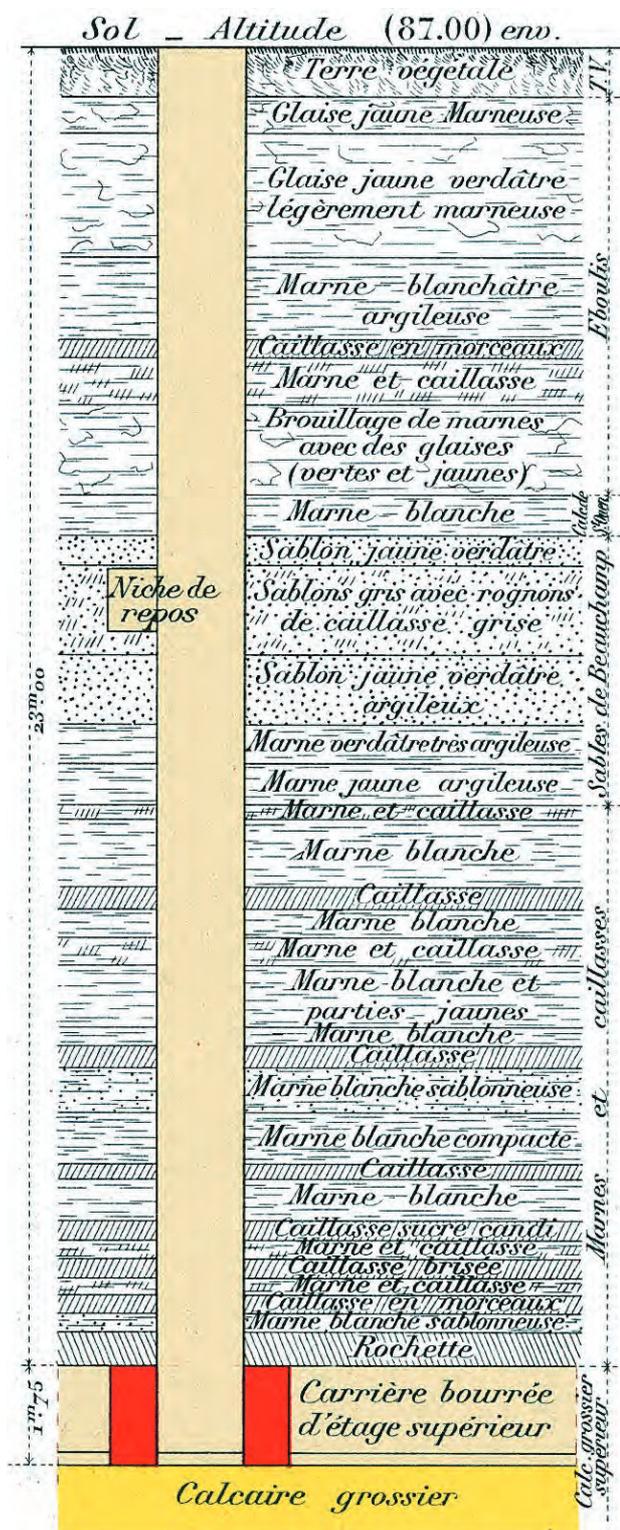
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Sèvres, **2 visites** ont été réalisées en 2019, pour la plupart à partir d'accès privés. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol à Sèvres en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

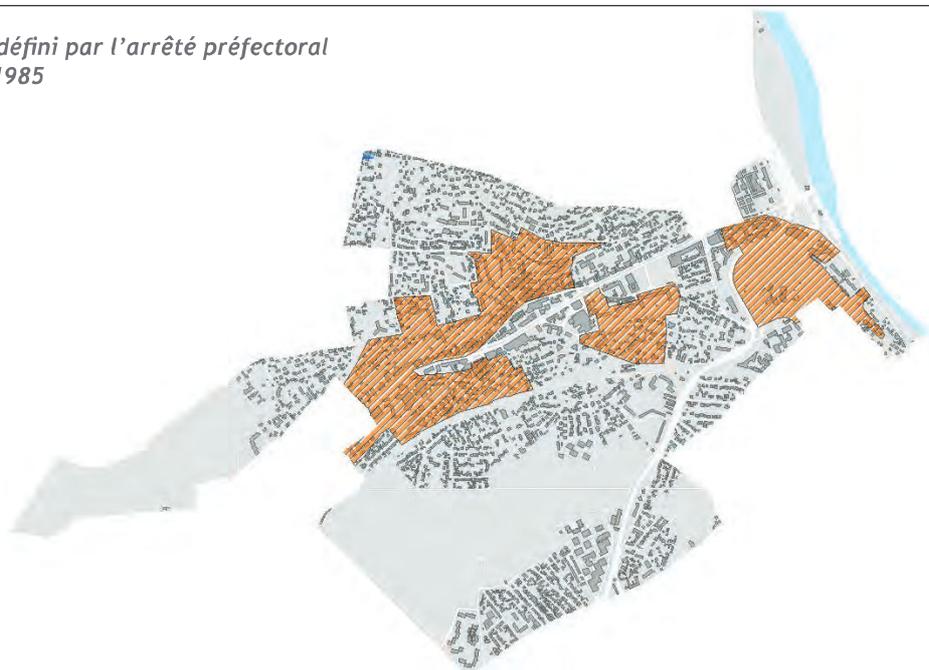
Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, Parc Cheviron

## URBANISME

■ Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985



L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR). **En 2019, l'IGC a ainsi émis 29 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. En 2019, nous avons ainsi pu contrôler **1 chantier et émis 2 récépissés de travaux en carrière** pour la commune.

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 307 demandes de renseignements pour la commune de Sèvres avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

**Chef de service**

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

**Avis sur projets de construction et d'aménagement**

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

**Première expertise en cas d'incident**

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

## COMMUNE DE SURESNES

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

### LES ANCIENNES CARRIÈRES A SURESNES

La commune de Suresnes est située sur le versant Est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. La partie sommitale du territoire de Suresnes est essentiellement constituée de **sables de Fontainebleau** et de **gypse** (pierre à plâtre), qui ont été exploités l'un et l'autre, notamment dans des carrières souterraines. D'autres exploitations ont pu être présentes sur le territoire de la commune : des carrières à ciel ouvert d'**argile** et des carrières souterraines de **sables de Beauchamp** ou de **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir). Ces carrières souterraines ne sont pas toutes connues.

Les exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 1,60 à 5 mètres, en fonction du matériau exploité (principalement le gypse) sous un recouvrement pouvant atteindre 20 mètres.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

### INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

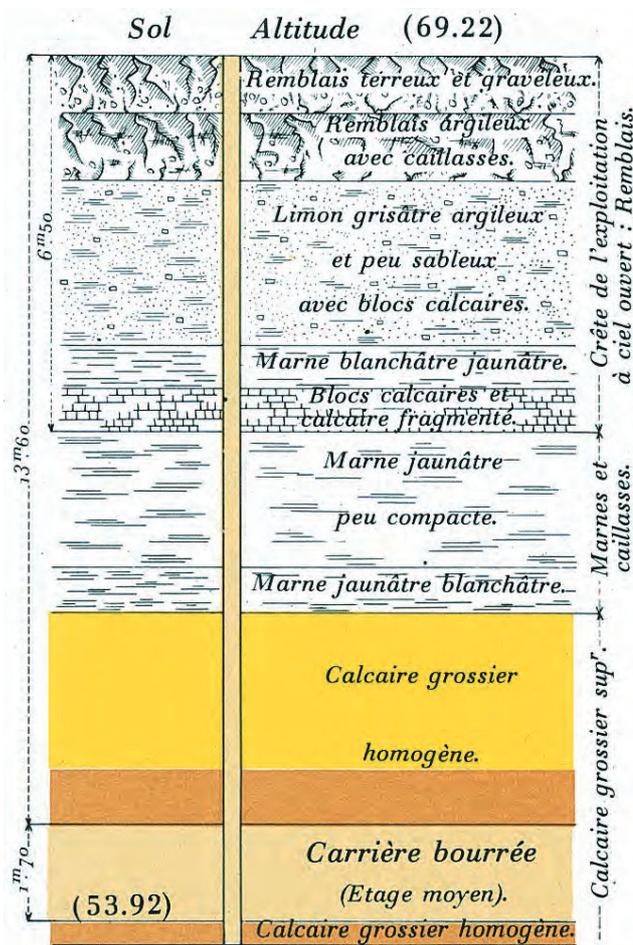
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Suresnes, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

### DIAGNOSTIC INCIDENTS

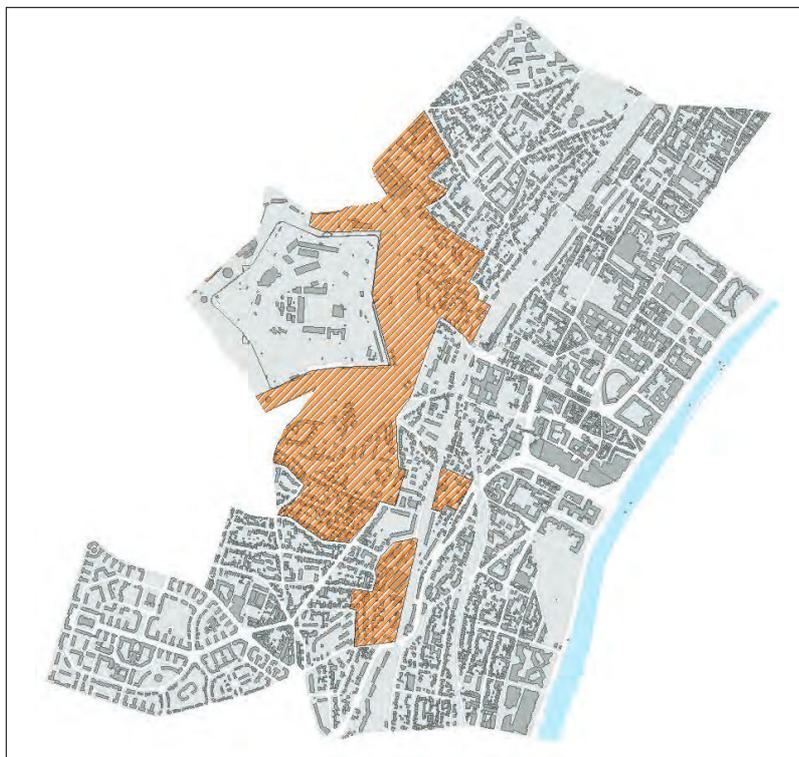
En 2019, l'IGC est intervenue sur **un incident** lié au sous-sol de la commune.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue des Tourneroches



## URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 15 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler un chantier de travaux en carrière pour la commune.**

■ Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985

## RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 660 demandes de renseignements pour la commune de Suresnes avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

## VOS CONTACTS À L'IGC

### Chef de service

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

### Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

### Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

## COMMUNE DE VANVES

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## LES ANCIENNES CARRIÈRES A VANVES

Le **Calcaire Grossier**, extrait dans la région pour la construction, est présent sur tout le territoire de la commune à une profondeur atteignant 7 mètres. Il n'a cependant été que faiblement exploité à Vanves. Les eaux de la nappe baignant le calcaire ont quant à elles été captées et regroupées dans des aqueducs creusés à même le calcaire.

À l'Ouest de la commune, se trouvent par ailleurs d'anciennes carrières d'**argile**, dont on ne connaît plus aujourd'hui que les puits d'accès.

Ces cavités n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 2 mètres de hauteur. Leur lente et inéluctable dégradation peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

## INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

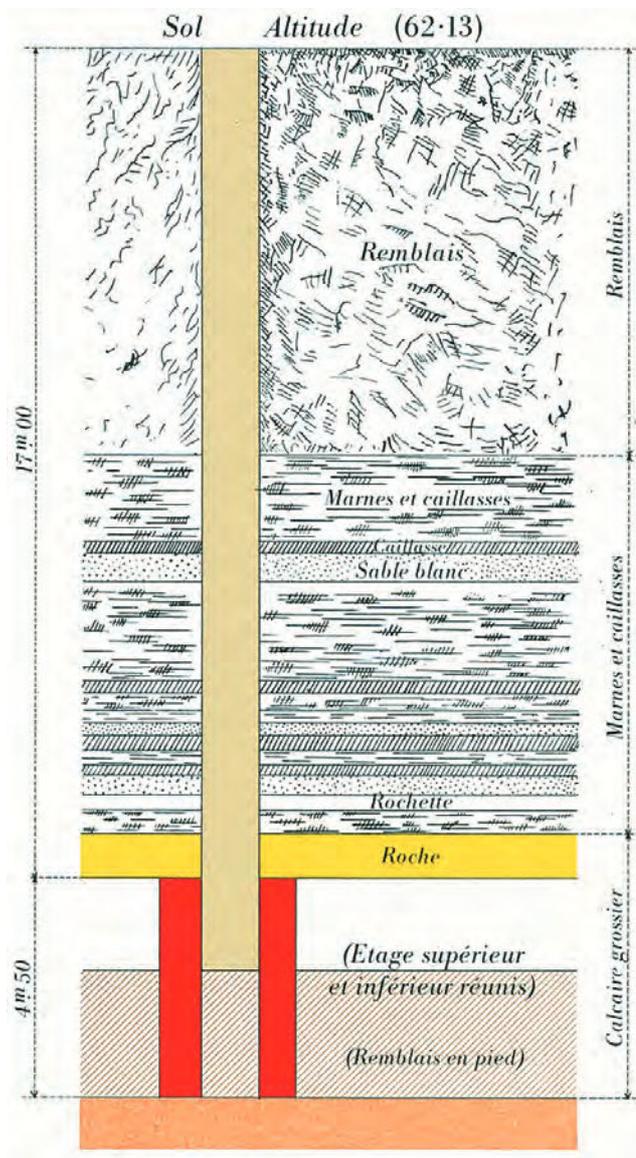
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Vanves, faute d'accès sous le domaine public, une seule visite est réalisée à partir de l'aqueduc de Condé. Elle n'a pas été réalisée en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**



Coupe de terrain, rue Gaston Boissier

**GRAND PARIS EXPRESS**

La Société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a ainsi émis 40 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 2 chantiers de travaux en carrière pour la commune.**

 Aléa très fort	 Aléa fort
 Aléa modéré	 Aléa faible

**RENSEIGNEMENT DES USAGERS**

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 401 demandes de renseignements pour la commune de Vanves avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

**VOS CONTACTS À L'IGC****Chef de service**

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

**Avis sur projets de construction et d'aménagement**

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

**Première expertise en cas d'incident**

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

### LES ANCIENNES CARRIÈRES À VILLE-D'AVRAY

Il existe une seule ancienne carrière connue à Ville-d'Avray. Il s'agit d'une carrière de **gypse** (pierre à plâtre), exploitée au XIX<sup>ème</sup> siècle, située au Nord-Est de la commune, en limite de Saint-Cloud. Cette carrière, dont l'extension exacte demeure mal connue, est constituée de galeries d'exploitation de 2 à 3 mètres de hauteur, sur un seul niveau, à une profondeur de 25 à 35 mètres. Ces galeries n'ont pas été remblayées à notre connaissance.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Fontis dans une ancienne carrière souterraine de gypse

### DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

**Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).**

### RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr), permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

**En 2019, l'IGC a traité 182 demandes de renseignements pour la commune de Ville-d'Avray avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquiescer un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 1340 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur [www.igc.paris.fr](http://www.igc.paris.fr)

### INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

## URBANISME

■ Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985



L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

**En 2019, l'IGC a émis trois avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

## VOS CONTACTS À L'IGC

**Chef de service**

Colas HENNION ([colas.hennion@paris.fr](mailto:colas.hennion@paris.fr))

**Avis sur projets de construction et d'aménagement**

Jean GRANDVOINET ([jean.grandvoinet@paris.fr](mailto:jean.grandvoinet@paris.fr))

**Première expertise en cas d'incident**

Jules QUERLEUX ([jules.querleux@paris.fr](mailto:jules.querleux@paris.fr)) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)